

## Rapport de jury de la certification Histoire des Arts session 2025

L'épreuve de certification complémentaire ainsi que les délibérations du jury se sont déroulées le vendredi 16 mai 2025, à la division des examens et concours (DEC) du rectorat à Poitiers.

Pour cette session 2025, nous avons reçu la candidature de six enseignants qui ont tous fait parvenir leurs dossiers dans les délais de rigueur. Quatre ont passé l'épreuve orale (présentation et entretien) devant le jury. Deux enseignants ont obtenu la certification.

DISCIPLINES	Histoire- Géographie	Arts plastiques	Éducation musicale et Chant choral
NOMBRE D'INSCRITS	2	2	2
NOMBRE DE PRESENTS	2	1	1
NOMBRE D'ADMIS	1	1	0

Le jury se composait des deux IA-IPR, référentes académiques Histoire des Arts et d'un professeur enseignant l'histoire des arts en lycée :

- Caroline Kuntzmann, FF IA-IPR d'Éducation musicale et Chant choral, co-référente académique Histoire des Arts,
- Cécile Llantia, IA-IPR d'Histoire-Géographie, co-référente académique Histoire des Arts, et
- Benoît Pain, Professeur agrégé de Philosophie, enseignant en section Histoire des Arts.

Le jury se félicite de la légère progression du nombre de candidats à cette certification et attend des candidats, en plus de leurs connaissances des programmes d'enseignement, qu'ils se soient informés des attendus de l'épreuve, en particulier des compétences telles qu'énoncées dans le **BO n°30 du 25 juillet 2019** :

- « - de solides notions d'histoire générale de l'art, incluant une maîtrise de la chronologie et du vocabulaire propres à chacun des domaines d'expression artistique relevant de l'histoire de l'art ;
- la connaissance des problématiques et des méthodes de l'histoire de l'art ;
- la capacité à analyser une œuvre sous divers angles d'approche, et à la mettre en relation avec d'autres œuvres et domaines artistiques sur la base de concepts historiques et esthétiques pertinents ;
- la connaissance et la pratique des institutions et structures patrimoniales locales, et la capacité à les mobiliser au service de l'enseignement de l'histoire des arts ;
- la capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe et avec la contribution de spécialistes et d'institutions, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis et au moins un projet de classe, en lien avec les programmes des cycles 3 et 4, ou/et des enseignements optionnels et de spécialité au lycée. »

### Les dossiers des candidats : remarques et préconisations du jury.

La lecture des six dossiers transmis permet au jury de mesurer à la fois la préparation du candidat, sa projection dans l'enseignement d'Histoire des Arts, et l'état de sa réflexion sur

cet enseignement. Dans cette perspective, il convient d'apporter, à travers une démarche ou un projet – conduit ou à conduire avec les élèves –, des éléments précis sur les apprentissages visés et la démarche adoptée ainsi que sur les partenariats, sur le travail d'équipe à conduire avec des collègues qui contribueraient à un projet, forcément pluridisciplinaire.

Le jury a apprécié la réflexion qui apparaissait dans la majorité des dossiers. Il a découvert la richesse de la plupart des parcours qui montrent la capacité des candidats à se former et à nourrir leurs pratiques de trajectoires académiques variées.

Une partie des candidats a fait état d'une formation plus ou moins complète dans le domaine de l'Histoire de l'Art. Cette formation académique s'est avérée déterminante pour la maîtrise des compétences énoncées précédemment mais ne saurait être suffisante. En effet, si des formations à l'Histoire de l'Art sont effectivement accessibles à l'université, l'Histoire des Arts reste un enseignement transversal qui ne fait pas souvent l'objet de formations académiques spécifiques. Il est donc essentiel que les candidats perçoivent bien la différence entre ces deux approches même si l'une nourrit l'autre. Cela suppose une réflexion approfondie sur la synthèse entre l'approche artistique et l'approche historique, la dialectique du sensible et du sensé, tout en articulant cette réflexion avec des objectifs d'apprentissage.

Certains ont jugé nécessaire de fournir au jury des annexes, compilant des ressources variées. Il n'est pas utile de multiplier les exemples, mieux vaut que les candidats produisent des retours d'expériences sur des projets aboutis et pertinemment choisis afin de permettre au jury d'apprécier la qualité de la réflexion, de l'évaluation ainsi que la capacité à fédérer et à développer des partenariats.

### **L'entretien avec le jury : remarques et préconisations du jury.**

L'exposé de 10 minutes ne doit pas consister en une reprise littérale des éléments qui ont déjà été fournis lors du dépôt du dossier car le jury a pris connaissance de l'ensemble de ces éléments en amont de l'épreuve.

Lors de la prise de parole, il est conseillé d'organiser le propos. La description du parcours professionnel du candidat, aussi riche soit-il ne constitue qu'un des aspects au regard des compétences attendues. Il est essentiel que le candidat s'attache immédiatement à démontrer qu'il a compris la dimension transversale de l'Histoire des Arts.

Un effort pour problématiser l'exposé a été particulièrement apprécié. Le jury a été sensible à des présentations montrant l'élaboration d'une pensée croisant les regards de plusieurs approches disciplinaires. Il a aussi été attaché à valoriser les prestations qui comprenaient bien ce qu'est une approche sensible et critique des œuvres d'art, dans leur diversité.

Concernant la partie présentant les projets d'Histoire des Arts il est important de désigner clairement les objectifs d'apprentissage, les stratégies pédagogiques – en particulier le travail par compétences – et les modalités d'évaluation. Il est nécessaire que les indicateurs de réussite soient intégrés aux projets, car cette réussite ne peut reposer sur de simples ressentis.

À une échelle plus globale, les candidats doivent situer l'enseignement d'Histoire des Arts dans une progressivité du collège au lycée, l'articuler avec les parcours en particulier le PEAC. Apparaissant de façon transversale au collège, l'enseignement d'Histoire des Arts s'intègre aux autres contenus disciplinaires tout en proposant une approche spécifique qui doit être mise en valeur. Tous les programmes d'Histoire des Arts doivent être maîtrisés pour être en capacité d'insérer avec pertinence les moments où elle est mobilisée. Le jury a attendu des candidats qu'ils comprennent le sens des programmes plus qu'il n'en maîtrise les détails.

Concernant l'entretien, il a pour objectif de vérifier la maîtrise des compétences attendues pour l'obtention de la certification, quand cela n'a pu être vérifié au cours de l'exposé du candidat. Il est important que ce dernier ait bien assimilé celles-ci, c'est pourquoi ont-elles été rappelées au début de ce rapport. Cette vérification amène le jury à formuler des interrogations qui peuvent pousser le candidat à détailler une analyse d'œuvre pour démontrer

sa maîtrise de la méthodologie. Il est en effet essentiel que l'entretien établisse que celui-ci maîtrise cette méthode pour l'appliquer à l'ensemble des domaines artistiques.

Le candidat doit témoigner qu'il a bien compris que, si l'Histoire des Arts repose sur de la pédagogie de projet, il n'en demeure pas moins qu'il ne s'agit pas d'un enseignement récréatif et qu'il s'inscrit dans un apprentissage des concepts, de l'esprit critique, enfin, qu'il est porteur de sens.

En conclusion, pour obtenir la certification en Histoire des Arts, les candidats doivent se contraindre à une préparation exigeante reposant sur une solide culture générale tant historique qu'artistique, en insistant sur la pluralité de la création, notamment contemporaine, avec une capacité à penser les transpositions didactiques et à élaborer des stratégies pédagogiques cohérentes, favorisant la construction de collectifs et de partenariats ancrés dans les ressources locales. Cela suppose une prise de recul par rapport à ses pratiques quotidiennes, aux approches strictement disciplinaires et le développement d'une réflexion nourrie d'un nombre suffisant d'expériences.

Pour la commission, la présidente du jury

Cécile LLANTIA IA IPR d'histoire-géographie

Le 19/05/2025

LLANTIA